

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N°2022-141 – CONCLUSION D’AVENANTS A LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LA CAF PORTANT SUR LE FINANCEMENT DE L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le 14 décembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 décembre 2022

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	8
Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD  
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ  
M. André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Françoise CRAND)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)

**Absente :**

Mme Christel NORMAND

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

M. Philippe ROUAUD, Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

VU la délibération municipale n°2018-129, du 13 novembre 2022, autorisant la conclusion d’un Contrat Enfance et jeunesse entre la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique, la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois et les communes qui la composent ;

VU la délibération municipale n°2020-083, du 9 juillet 2020 ; portant sur le Projet Educatif Territorial 2020-2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Vie scolaire, enfance, en date du 28 novembre 2022 ;

L'aide de la CAF est aujourd'hui basée sur une convention d'objectifs 2018-2022, en date du 24 avril 2019. Cette convention encadre un financement en deux volets : un financement de base (la prestation de service), complété par les contrats enfance jeunesse.

Le contrat enfance jeunesse de la ville de Pont-Château étant terminé depuis le 31 décembre 2021, le financement de base est complété depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par le bonus « territoire CTG ». Ce bonus, attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités locales signataires avec la Caf d'une convention territoriale globale (Ctg), est une aide complémentaire à la prestation de service ALSH.

Cette subvention de fonctionnement vise à favoriser la pérennité de l'offre existante en matière d'accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires et à améliorer l'accessibilité tarifaire aux équipements.

Les conditions de financement sont les suivantes :

– Périscolaire

Le bonus territoire ctg est plafonné à 80% des charges de l'ALSH

Il est ensuite calculé de la manière suivante :

Nombre d'heures déclaré par la collectivité, plafonné à l'existant X 0.15 €

L'offre existante de référence est : 135 809 heures

– Extrascolaire

Le bonus territoire ctg est plafonné à 80% des charges de l'ALSH

Il est ensuite calculé de la manière suivante :

Nombre d'heures déclaré par la collectivité, plafonné à l'existant X 0.43 €

L'offre existante de référence est : 49 321 heures

Il est proposé d'autoriser la signature des avenants présentés, afin de bénéficier du bonus « territoire Ctg ».

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement, portant sur la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire, annexée à la présente délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement, portant sur la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire, annexée à la présente délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 15 décembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET



*Pièces annexes : Convention d'objectifs et de financement – Avenant sur convention bipartite : avenant prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Alsh) Périscolaire – Bonus « territoire Ctg »  
Convention d'objectifs et de financement – Avenant sur convention bipartite : avenant prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Alsh) Extrascolaire – Bonus « territoire Ctg*

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....15/12/2022.....
- De la publication ou notification le : .....16/12/2022.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*